

Section 3.—Régime monétaire

Sous-section 1.—Monnaie canadienne*

L'étalon canadien actuel est l'or au titre de 900 millièmes (23.22 grains d'or pur valent un dollar). En vertu de la loi du cours monétaire uniforme de 1871, la monnaie d'or a été autorisée, mais les émissions n'en furent toujours que très limitées. Il n'y a pas eu frappe de pièces d'or depuis 1919. Le souverain et le demi-souverain anglais, de même que l'aigle, le demi-aigle et le double-aigle des États-Unis ont cours légal. La monnaie divisionnaire consiste en pièces d'argent† de 50, 25 et 10 cents, au titre de 800 millièmes (le titre était de 925 en 1920). Cette monnaie divisionnaire d'argent a cours légal jusqu'à concurrence de dix dollars. Les pièces de 5 cents ont cours légal jusqu'à cinq dollars et la pièce de bronze de 1 cent, jusqu'à vingt-cinq cents. Il n'y a aucune stipulation concernant le rachat de la monnaie divisionnaire. Un tableau, à la page 821 de l'Annuaire de 1941, donne les particularités quant au poids légal, au titre, etc. des pièces de monnaie en circulation.

2.—Circulation des pièces de monnaie canadiennes au 31 décembre 1926-45

NOTA.—Les chiffres portent sur les frappes nettes de pièces. Les chiffres des années 1901-25 paraissent à la p. 884 de l'Annuaire de 1927-28. Les chiffres per capita reposent sur la population estimative telle qu'indiquée à la p. 132.

Année	Argent	Nickel	"Tombac"	Acier	Bronze	Total	Par tête
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1926.....	27,433,463	564,865	—	—	2,043,833	30,042,161	3.18
1927.....	27,104,534	813,784	—	—	2,080,196	29,998,514	3.11
1928.....	27,737,963	1,063,627	—	—	2,171,657	30,973,247	3.15
1929.....	28,638,195	1,330,498	—	—	2,290,789	32,259,482	3.22
1930.....	28,562,330	1,494,525	—	—	2,297,405	32,354,260	3.17
1931.....	28,706,348	1,775,139	—	—	2,346,054	32,827,541	3.16
1932.....	28,853,740	1,939,923	—	—	2,558,962	33,352,625	3.17
1933.....	28,530,340	2,064,054	—	—	2,678,302	33,272,696	3.13
1934.....	28,702,640	2,256,268	—	—	2,745,296	33,704,204	3.14
1935.....	28,407,168	2,440,278	—	—	2,818,341	33,674,787	3.11
1936.....	28,442,074	2,650,891	—	—	2,904,288	33,997,253	3.10
1937.....	29,387,857	2,899,361	—	—	3,003,286	35,290,504	3.20
1938.....	30,482,924	3,051,594	—	—	3,091,873	36,626,391	3.28
1939.....	32,236,145	3,355,906	—	—	3,276,771	38,868,822	3.45
1940.....	36,944,040	4,015,232	—	—	4,092,234	45,051,506	3.96
1941.....	40,339,221	4,467,463	—	—	4,648,567	49,455,251	4.30
1942.....	44,011,038	4,827,596	169,424	—	5,422,131	54,430,189	4.67
1943.....	51,009,046	4,826,033	1,407,424	—	6,300,627	63,543,130	5.38
1944.....	54,972,812	4,825,057	1,407,754	571,000	6,753,329	68,529,952	5.72
1945.....	58,327,590	4,823,237	1,407,462	1,521,170	7,499,263	73,578,722	6.07

La Monnaie Royale Canadienne.—La Monnaie d'Ottawa a été établie comme branche de la Monnaie Royale en vertu de la loi de monnayage (impériale), 1870, et inaugurée le 2 janv. 1908. Par le c. 48, 21-22 Geo. V, elle a été constituée comme branche du Ministère des Finances, et par la proclamation du 14 nov. 1931, émise en vertu de la section 3 de la loi, elle opère depuis le 1er déc. 1931 comme Monnaie Royale Canadienne. Au début, les provinces de l'Amérique Britannique

* Révisé par la Monnaie Royale Canadienne, Ottawa.

† La loi du cours monétaire de 1910 pourvoyait à l'émission de pièces d'argent de 1 dollar et de 5 cents. La première ne fut pas frappée avant 1935, alors qu'une émission a été faite comme pièce jubilaire. La pièce en argent de 5 cents a été frappée librement jusqu'en 1921. Elle a encore cours légal limité, mais elle a été remplacée dans la frappe des monnaies par la pièce de 5 cents en nickel. En 1942 une nouvelle pièce de 5 cents en "tombac", alliage de cuivre-zinc, a été émise pour conserver le nickel pour des fins de guerre et cette pièce de monnaie a été remplacée en 1944 par une pièce de 5 cents faite d'acier doux recouvert de chrome.